



AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Enfants (CME) de la Ville de Crespières.

Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Nous, soussigné.e.s (nom et prénom des parents) :

Domicile (si les parents sont séparés, précisez les 2 adresses de l'enfant) :

Téléphones : Parent 1 Parent 2

Mail Parent 1 :

Mail Parent 2 :

Représentant.e.s légaux de l'enfant (nom, prénom) :

- Autorisons, après avoir lu les informations contenues dans la plaquette du CME, notre enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Enfants.
- Autorisons notre enfant à être filmé, photographié, sans contrepartie financière, seul ou en groupe, dans le cadre des activités du CME, pour diffusion sur les supports de communication de la Ville de Crespières.

Dans le cas où votre enfant serait élu.e :

- Autorisons notre enfant à participer à toutes les actions liées au CME : commissions, séances plénières, cérémonies officielles, rencontres à thèmes, visites et à se rendre aux commissions du CME accompagné d'un animateur de la Ville de Crespières.

Lorsque les commissions auront lieu à 16h30 après la journée d'école, l'animateur de la Ville de Crespières prendra en charge le transport depuis l'école jusqu'au lieu de réunion ainsi que le retour. Pour les autres rencontres qui se dérouleront en dehors du temps scolaire, chaque famille assurera le transport aller-retour de son enfant.

- Nous engageons à prévenir la commission scolaire (01 30 54 44 12 / cme@crespieres.fr) en cas d'absence de notre enfant.
- Autorisons notre enfant et nous-même à recevoir les informations relatives au CME (dates réunions...) par voie postale, courriel ou SMS.
- Autorisons la Ville de Crespières à prendre, toutes mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident.

Fait à, le

Signature des représentants légaux